



www.justice.gouv.fr

NEVERS, le 2 septembre 2013,

Le Procureur de la République

A

Monsieur le Président de l'amicale des
maires de la Nièvre

Monsieur le Président,

Je vous fais parvenir sous forme dématérialisée deux notes, des 1^{er} et 6 août 2013, concernant d'une part, des précisions apportées à la circulaire concernant les mariages de personnes de même sexe, ainsi que les conditions d'exercice des fonctions d'officiers de l'état-civil et les conséquences d'un refus de célébrations d'un mariage.
Je joins également la circulaire du 29 mai 2013.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le procureur de la République,